

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

Commune de

Noyers



☎ 02 38 92 40 72

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 décembre 2024.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Sarah BADER, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absent excusé : Pierre BADER (*procuration donnée à Sarah BADER*)

Secrétaire de séance : Angélique BEAUDOIN

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents 12
- Votants 13

Objet : Participation pour une classe de découverte à la mer – Ecole Marc O'Neill

Délibération n°60/2024

Madame le Maire expose : au sein du courrier daté du 30/10/24, les enseignantes des deux classes de Cours Préparatoire de l'école Marc O'Neill de Lorris nous informent qu'elles souhaiteraient organiser une classe de découverte à la mer, pour une durée de 8 jours, à Saint Jean-de-Monts, en 2025, qui concernerait 12 enfants de la commune. Le coût du voyage serait de 502 € par enfant avec une prise en charge par le Département de 52 €. Il resterait donc 450 € à charge, à répartir entre les parents et les mairies. Après concertation lors de la dernière Commission des Affaires Scolaires du 21/10/24, il a été proposé de faire 50/50, soit 225 € pour les communes et 225 € pour les familles.

Madame le Maire propose donc de participer pour un montant de 225 € par enfant domicilié sur la commune de Noyers.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de participer financièrement à ce séjour, pour un montant de 225 € par enfant domicilié sur la commune de Noyers et ayant participé à la sortie.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX



Madame La Secrétaire de séance,
Angélique BEAUDOIN.